



Programme prévisionnel journée d'information sur la révision du règlement CLP

Lundi 2 décembre 2024,

Amphithéâtre Laroque, Ministère du travail, de la santé et des solidarités

Introduction

Le projet de révision du règlement 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges entre dans sa dernière phase de procédure législative ordinaire, suite à l'adoption du projet de texte le 23 avril dernier par le Parlement européen. Il est attendu une publication du texte révisé en fin d'année 2024.

La proposition législative modifiant le règlement CLP comporte notamment les avancées suivantes :

- Des procédures plus efficaces et plus rapides permettant à tous les acteurs concernés d'informer sur les dangers des substances chimiques mises sur le marché de l'Union Européenne.
- Une communication améliorée sur les dangers chimiques, notamment pour les ventes en ligne, grâce à une simplification et une clarification des exigences en matière d'étiquetage et de publicité. La proposition prévoit par exemple une taille minimale de caractères pour les étiquettes des produits chimiques.
- Le droit pour la Commission d'élaborer des propositions de classification pour des substances potentiellement dangereuses, une prérogative jusqu'ici réservée aux États membres et aux entreprises. Cela permettra d'accélérer le rythme auquel les substances dangereuses sont identifiées.
- Pour la première fois, des règles spécifiques sur les produits chimiques rechargeables, afin que les consommateurs puissent acheter et utiliser de manière sûre des produits chimiques vendus en vrac, par exemple pour l'entretien ménager.

La direction générale du travail et la direction générale de la santé organisent une journée d'information le lundi 2 décembre 2024 afin de présenter ces différentes évolutions, conjointement avec les autres administrations et institutions impliquées dans la mise en œuvre du règlement. Cette journée à l'attention des parties prenantes et acteurs du dispositif se tiendra dans les locaux du Ministère du travail, de la santé et des solidarités sur le site de Duquesne, à Paris.

Public visé

La DGT et la DGS ont sollicité l'appui des administrations concernées (DGCCRF, DGPR, DGE) et parties prenantes clés (fédérations professionnelles du secteur, service d'assistance national de l'INERIS, BNPC/CHRU de Nancy, Commission européenne...).

La journée s'adresse tout particulièrement aux fabricants, formulateurs, distributeurs et utilisateurs de produits chimique établis sur le territoire.

Programme prévisionnel

9h00 accueil

9h30 Introduction (DGT et DGS)

9h45 Session du matin

Améliorer l'effectivité de la classification, règle MOCS (DGT/DGPR)

Améliorer la communication sur les dangers et méthodes de vente (DGE/DGCCRF)

13h00-14h00 Pause déjeuner

14h00 Session de l'après-midi

Notification de la composition des produits chimiques (DGS, BNPC/CHRU de Nancy)

Nouvelles classes de danger (perturbateurs endocriniens et les propriétés de persistance, de bioaccumulation et de mobilité dans l'environnement) (Anses, DGPR)

17h00 Clôture (Commission européenne)

17h15 Fin de la journée

Chaque séquence fera l'objet d'une présentation formelle accompagnée de cas illustratifs, avec possibilité d'échanges avec la salle.